



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2021



DELIBERATION N° 2021-04-046-DAP

Nomenclature : 7.10

OBJET : OFFRE DE CONCOURS SOCIETE ID&AL GROUPE

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 30 avril 2021
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 03/05/2021*

L'an deux mille vingt et un, le ving-neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 31
 Nombre de pouvoirs: 2
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire informe :

Par courrier du 9 mars 2021, la société Id&al Groupe a proposé son concours pour participer financièrement à l'aménagement d'ouvrages publics visant à maîtriser la vitesse automobile sur la Rue Grand Jean ainsi qu'au carrefour Avenue Lénine/Rue Grand Jean.

Les vitesses et flux de circulation sur ces voiries créent une zone dont la sécurité routière mérite certainement d'être améliorée.

En outre, la société Id&al Groupe s'apprête à réaliser un programme immobilier à proximité immédiate des voiries précitées.



C'est dans ce contexte que la société Id&al Groupe propose d'apporter son soutien au projet de réalisation d'aménagements sur voies publiques dans l'objectif d'assurer une meilleure sécurité pour les usagers des voies publiques Rue Grand Jean et Avenue Lénine.

Le courrier ainsi adressé à M. le Maire de Tarnos en date du 9 mars 2021 fait état d'un soutien financier à la réalisation des études préalables et travaux, d'un montant de 75 000 euros.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux offres de concours, le Conseil municipal doit se prononcer pour accepter cette participation et mandater M. le Maire pour l'élaboration et la signature d'une convention organisant les modalités de concrétisation de l'aide proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il convient d'intervenir sur les voies publiques dénommées Rue Grand Jean et Avenue Lénine, afin d'y réaliser des aménagements visant à maîtriser la vitesse des véhicules y circulant,

Considérant le courrier du 9 mars 2021 adressé à M. le Maire par Monsieur Kim MAS, directeur d'agence de la société Id&al Groupe sise 14 Avenue de Biarritz 64600 ANGLET, visant à proposer une offre de concours pour l'aménagement d'ouvrages sur les voies publiques Rue Grand Jean et Avenue Lénine à Tarnos

DELIBERE

ACCEPTE l'offre de concours de la société Id&al Groupe, d'un montant de 75 000 euros, en vue de la réalisation d'études et d'aménagements routiers visant à maîtriser les vitesses de circulation sur la Rue Grand Jean et sur l'Avenue Lénine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la société Id&al Groupe afin de fixer les modalités de l'offre de concours, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr